

PROGRAMME

PUBLIC :

Agents immobiliers, gestionnaires, syndics, négociateurs, collaborateurs

PREREQUIS :

Aucun

OBJECTIFS :

Comprendre les rouages de l'état des lieux et ses conséquences

DUREE & DATES :

1 jour soit 7 heures
13 décembre 2021

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, mises en situation
Etude des documents juridiques
QCM

COUT :

250 € net / stagiaire
La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)
CCI de la Dordogne (Périgueux)

I - Pourquoi un état des lieux

- Utilité
- Obligation ou pas, la réglementation
- Pourquoi un huissier de justice

II - La convocation à l'état des lieux

- Convocation simple
- Convocation formelle

III - La réalisation de l'état des lieux

- Les spécificités de l'état des lieux d'entrée
- Les spécificités de l'état des lieux de sortie

IV - Le comparatif des états des lieux

- A quoi sert l'état des lieux de sortie
- Doit-il être aussi complet que l'état des lieux d'entrée

V - Absence d'un état des lieux :

- Absence d'état des lieux d'entrée
- Absence d'état des lieux de sortie

VI - Etat des lieux contradictoire et état des lieux d'huissier de justice

- Environnement de l'état des lieux contradictoire et/ou avec un agent immobilier
- Environnement de l'état des lieux d'huissier de justice

VII - Les tarifs des états des lieux :

- Etat des lieux contradictoire entre parties
- Etat des lieux avec un agent immobilier
- Etat des lieux avec un huissier de justice

VIII - Les travaux à la charge du locataire :

- La réglementation
- La pratique

IX - La partie post-état des lieux de sortie :

- L'état des lieux de sortie n'appelle aucune remarque par rapport à l'état des lieux d'entrée
- L'état des lieux de sortie appelle des remarques / couverture ou non des défauts par le dépôt de garantie
- Le chiffrage des éventuels dommages

X - Le recouvrement des sommes dues :

- Une procédure est déjà en cours pour un impayé
- Absence de procédure en cours

XI - L'exécution en recouvrement

- La procédure
- Les règles tarifaires



Contact Secteur Corrèze :
Auréliе CARRIAC
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact Secteur Dordogne :
Anais LAMOTHE
05-53-35-80-69
a.lamothe@dordogne.cci.fr